



Date de Convocation	Présents	Dont suppléant(s)	Pouvoir(s)	Absent(s) excusé(s)	Absent(s)
28 décembre 2017	11	1		1	

Vote(s) pour : 11
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 9 janvier 2018

Point n° 10 : Constitution de la Commission Consultative des Services Publics Locaux

Le Comité Syndical,

VU l'arrêté préfectoral du 14 décembre 2017 portant création du Syndicat des Eaux de la Région Messine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1413-1,

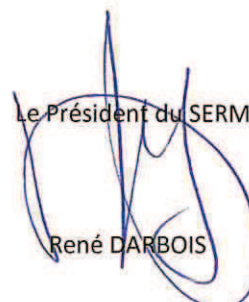
CONSIDERANT l'obligation pour le Syndicat des Eaux de la Région Messine de créer une commission consultative des services publics locaux,

FIXE comme suit la composition de la commission consultative des services publics locaux :

- Le Président du SERM ou son représentant, en qualité de Président,
- Deux membres titulaires ainsi que leurs suppléants désignés par le Comité Syndical en son sein,
- Deux membres titulaires ainsi que leurs suppléants, issus du milieu associatif local, nommés par le Comité Syndical,

DESIGNE comme suit les membres de la CCSPL :

- Le Président du SERM, en qualité de Président
- En qualité de membres du Comité Syndical désignés en son sein :
 - Mme RIBLET, titulaire
 - M. KURTZMANN, suppléant
 - M. BOULANGER, titulaire
 - M. FREYBURGER, suppléant
- En qualité de représentants du milieu associatif local nommés par le Comité Syndical :
 - Mme PECHARD (CLCV de Woippy), titulaire
 - M. ROUPRICH (AAPPMA La Gaule de Metz-Magny), titulaire
 - M. LEMALE (Le Renouveau Brassicole – Ay sur Moselle), suppléant
 - M. BATTLE (Athlétisme Metz Métropole – Longeville les Metz), suppléant

Le Président du SERM

René DARBOIS